

Situation financière critique pour de nombreuses exploitations agricoles de notre canton à la suite des récentes averses de grêle

Question

Les récentes intempéries, averses de grêle, érosions des sols, etc. ont mis à mal une quantité d'exploitations agricoles qui, aujourd'hui, sont confrontées à des pertes financières lourdes à supporter.

Les pertes de fourrages, notamment dans les zones où la grêle a tant détruit, ont pénalisé lourdement le budget de très nombreuses exploitations.

Je m'autorise à souhaiter l'intervention urgente de l'Etat, par le biais du fonds rural, de crédits extraordinaires, etc. pour l'achat de fourrages, les travaux de remise en état de parcelles, l'ensemencement. Des orages d'une telle violence mettent inévitablement en situation difficile de nombreuses exploitations paysannes.

Merci au Conseil d'Etat d'analyser avec bienveillance mon intervention. Cette solidarité mettra un peu de baume sur le « ras-le-bol » compréhensif de nombreuses familles paysannes lorsqu'elles constatent, les larmes aux yeux, les dégâts engendrés par cette violence soudaine des éléments.

Le 30 juillet 2009

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat est conscient de la situation et de l'importance des dégâts causés par le violent orage de grêle qui s'est abattu le 23 juillet 2009 sur plusieurs régions du canton. Les dommages sont d'ailleurs parfois très importants, aussi bien sur les immeubles que dans les cultures. L'ampleur des dégâts varie fortement d'une région à l'autre et les ravages se sont concentrés sur certaines zones, en particulier dans la Glâne, la Sarine et la Singine, mais les autres régions ont localement aussi été touchées.

Bien que tous les secteurs économiques aient été concernés, le Conseil d'Etat relève que, comme le précise le député Louis Duc dans sa question, l'agriculture a été particulièrement touchée et ceci à la veille des récoltes pour plusieurs cultures comme le froment ou le colza. Les productions fourragères ont également été grêlées avec des dommages spectaculaires, notamment sur le maïs.

Dès les dégâts connus, le Service de l'agriculture a enregistré quelques demandes d'aides relatives à des exploitations agricoles, ceci aussi bien pour les cultures et champs touchés que pour les bâtiments endommagés.

Concernant les dégâts aux bâtiments, c'est l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB) qui traite les sinistres annoncés au gré des expertises effectuées. Cette assurance étant obligatoire, les dommages aux bâtiments devraient être couverts généralement dans leur intégralité.

Les dégâts causés aux biens mobiliers devraient être couverts par des assurances mobilières en fonction des contrats conclus de gré à gré avec les assureurs privés.

Concernant les dégâts aux cultures, c'est une assurance facultative auprès de Suisse Grêle qui couvre les dommages. Il est clair que, comme cette assurance n'a pas de caractère obligatoire, certaines exploitations non assurées peuvent avoir à supporter d'importantes pertes économiques.

Toutefois, sur la base des dispositions légales, en particulier de l'ordonnance sur les mesures d'accompagnement social dans l'agriculture (OMAS) du 26 novembre 2003, les cantons peuvent accorder aux exploitants d'une entreprise paysanne des prêts sans intérêts au titre de l'aide aux exploitations en difficulté (AEP), afin de remédier à des difficultés passagères dont ils ne sont pas responsables. Par ce biais, il est possible d'atténuer les difficultés financières qui seraient subies par certains agriculteurs à la suite des intempéries du mois de juillet. Le report d'éventuelles annuités de remboursements de crédits d'investissement ou de prêts du Fonds rural est une autre possibilité qui permet de faire face aux cas de rigueur. Si de telles situations devaient se présenter, les requêtes seront analysées au cas par cas pour tenir compte en toute objectivité des difficultés rencontrées.

Par ces mesures, le Conseil d'Etat souhaite que les exploitants concernés puissent trouver un appui pour faire face aux conséquences parfois douloureuses de ces violentes intempéries.

Fribourg, le 15 septembre 2009